



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 18 mai 2016 à 10 heures 15 à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier et Richard Roy

ABSENT : Monsieur Robert Lebrun

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 10 heures 15 minutes.

2. CONFIRMATION DE LA CONVOCATION

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

ARRIVÉE DU CONSEILLIER MONSIEUR RICHARD ROY

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-05-138 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi du contrat de rechargement
5. Demande dérogation mineure matricule 0587 59 0756
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. OCTROI DU CONTRAT DE RECHARGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour le rechargement de certains chemins non-pavés détaillés dans la résolution 2016-05-137;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Pavages Maska Inc. au prix de 47,788.78\$, taxes en sus;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2016-05-139

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat de rechargement des chemins non-pavés à la compagnie Pavages Maska Inc. au prix de 47,788.78\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

5. Demande dérogation mineure matricule 0587 59 0756

CONSIDÉRANT QU'en 2015, M. Peter Bates avait fait une demande de dérogation mineure pour la construction d'une nouvelle résidence sur sa propriété avec matricule 0587 59 0756, et que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter cette demande, ce que le conseil a fait de par sa résolution no. 2015-10-229 accordant la dérogation demandée pour la nouvelle résidence empiétant dans la marge de 25 mètres et aussi sur une pente de plus de 15%;

CONSIDÉRANT QUE M. Bates a maintenant fait une nouvelle demande de dérogation mineure pour que sa nouvelle résidence projetée (plus petite) puisse empiéter de 73 centimètres dans la marge de recul de 15 mètres du lac;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la nouvelle demande de dérogation mineure faite par M. Peter Bates pour sa propriété avec matricule 0587 59 0756;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté de recommander au conseil de refuser la dérogation demandée pour la nouvelle résidence et demande que les architectes changent l'orientation de la résidence hors de la marge de recul de 15 mètres pour être acceptable pour un permis de construction;

2016-05-140

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à la majorité du conseil
M. Joe Stairs et M. Alain Carrier ayant manifesté leur dissidence

QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure pour cette propriété de monsieur Peter Bates, ayant le matricule 0587 59 0756, avec le plan tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-05-141

Le conseiller monsieur Alain Carrier propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 10 heures 45 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière